

Les organisations syndicales du ministère du travail :



## **LE 16 OCTOBRE 2015, TOUS ENSEMBLE À ANNECY POUR DÉFENDRE L'INSPECTION DU TRAVAIL, NOTRE COLLÈGUE, ET LES DROITS DES SALARIÉS DANS LES ENTREPRISES !**

Le 5 juin 2015 à l'appel des organisations syndicales du ministère du Travail et des Unions Locales de syndicats de salariés, plus de 500 personnes se sont rassemblées à Annecy pour soutenir notre collègue inspectrice du travail de Haute Savoie, mise en cause par l'entreprise TEFAL pour « *recel et violation du secret professionnel* ».

Le tribunal correctionnel d'ANNECY a décidé de renvoyer l'affaire au **16 octobre 2015 à 14h00**.

Par notre mobilisation, nous soutenons tant le salarié de TEFAL – lanceur d'alerte qui a eu le courage de révéler les manœuvres de son employeur en direction du préfet et du directeur du travail de Haute-Savoie – que notre collègue inspectrice du travail, qui était la cible de ces manœuvres et a en conséquence subi des pressions de la part de sa hiérarchie dans le but de l'empêcher de mener à bien son travail de contrôle.

**Soyons encore plus nombreux à la nouvelle audience !  
Les organisations syndicales appellent tous les agents  
du ministère à se mettre en grève et à se rassembler le  
16 octobre 2015 à 13 heures devant le tribunal  
correctionnel d'Annecy.**

Nous n'oublions pas les propos tenus par Eric Maillaud, procureur de la République d'Annecy, dans deux éditions du journal *l'Humanité* qui trahissent le caractère politique de ce procès: « *Qu'une grande entreprise vienne dire au directeur du travail qu'une inspectrice du travail lui casse les pieds, je ne suis pas juridiquement d'accord. Mais en même temps c'est la vie réelle, on vit dans un monde d'influence et de communication, ce n'est pas le monde*

*des bisounours.... On en est encore au stade des poursuites, mais ce peut être un rappel à l'ordre pour un corps [celui de l'inspection du travail] qui se doit d'être éthiquement au-dessus de la moyenne, une occasion de faire le ménage ». « Les inspecteurs du travail ne devraient pas pouvoir se syndiquer ». Il décide aussi d'instruire la plainte de TEFAL dans un temps record, alors que les procédures dressées par l'inspectrice du travail à l'entreprise, notamment pour obstacle à ses fonctions (un délit qu'il qualifie « d'un mélange insupportable des genres »), sont toujours en cours d'enquête.*

Par ces propos, par les choix qu'il a opérés, le procureur de la République confirme que la seule chose qui est reprochée à notre collègue, qu'il n'hésite pas à traiter outrageusement de « voyou », est d'avoir fait son travail et d'avoir mobilisé, dans ce combat qui la dépasse, les organisations syndicales de son ministère. Si le Procureur avait voulu démontrer l'existence d'une justice de classe, il ne s'y serait pas pris autrement...

**Avec le Syndicat des Avocats de France et celui de la Magistrature nous clamons d'une même voix : « *quelle singulière conception de l'ordre public, ce procureur peut-il avoir ?* »**

Plus largement, face à l'offensive du gouvernement contre le code du travail dont s'est fait l'écho le procureur de la République dans la presse, nous défendons notre mission de service public et le droit pour les travailleurs du public comme du privé de se syndiquer et de lutter pour faire respecter leurs droits et en conquérir de nouveaux.

**Nous n'oublions pas enfin le silence insupportable du Ministre et de la hiérarchie de notre ministère qui persiste** malgré l'avis particulièrement cinglant rendu le 10/07/2014 par le CNIT dénonçant les pressions indues exercées par TEFAL sur notre collègue IT.

**Personne ne fera le ménage chez nous ! Ce Procès politique doit cesser !**

**Il porte atteinte au droit international du travail garanti par l'OIT et à la justice sociale! En grève avec les syndicats interprofessionnels de Haute-Savoie, nous serons solidaires à Annecy pour défendre nos missions, notre collègue, le salarié lanceur d'alerte, les droits des salariés dans les entreprises et les valeurs du syndicalisme.**

**Nous demandons :**

- **L'abandon des poursuites contre notre collègue et le lanceur d'alerte ;**
- **La poursuite devant la justice des procédures initiées par notre collègue**
- **Une condamnation publique des agissements de TEFAL et des propos du parquet par le ministre du travail et la reconnaissance de l'accident de service de notre collègue.**